

Évaluation des aptitudes physiques des élèves de 6ème et de seconde générale, technologique et professionnelle

Note d'information du 17/09/2026 relative à la participation des collèges et des lycées au dispositif national d'évaluation des aptitudes physiques

Délégation Académique à l'Action Sportive, à l'Olympisme et au Paralympisme

Affaire suivie par : Linda Sahli

Assistante de division

T : 01 57 02 68 45

Mél : ce.daasop@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement des collèges et lycées publics et privés.

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Les établissements ont à leur disposition une évaluation nationale des aptitudes physiques des élèves entrant en 6ème et en seconde générale, technologique et professionnelle, scolarisés dans les établissements publics et privés.

Références :

- Collège :

<https://eduscol.education.fr/4238/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-6e>

- Lycée :

<https://eduscol.education.gouv.fr/7070/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-seconde>

Évaluation des aptitudes physiques

Les collèges et lycées publics et privés sont invités à organiser, dès la rentrée, l'évaluation des aptitudes physiques des élèves de 6e et de seconde de leur établissement.

L'enjeu prioritaire et de santé publique de ce dispositif est d'inciter nos élèves à adopter un mode de vie plus actif, moins sédentaire.

Cette évaluation est destinée à mesurer les aptitudes physiques des élèves les plus révélatrices de leur état de santé (vitesse, force, et endurance).

Elle a pour objectif de permettre à l'équipe éducative d'établir un diagnostic précis à partir des résultats des tests, afin de contribuer à l'amélioration du bien-être des élèves (physique, mental et social) en ajustant les contenus dispensés en EPS à leurs besoins. Les résultats peuvent être partagés avec les familles au moment de la restitution des autres évaluations nationales, et avec les membres de la

communauté éducative intéressés par l'exploitation des tests dans une perspective pédagogique, ou encore avec les partenaires de l'établissement pour enrichir les offres de pratiques.

L'évaluation des élèves de sixième mesure l'endurance, la force musculaire et la vitesse des élèves. Cette mesure peut être réalisée dès la rentrée puis tout au long de l'année scolaire. Les enseignants d'EPS disposent également à compter de cette rentrée scolaire de tests complémentaires permettant d'étendre l'analyse des performances des élèves à d'autres aptitudes physiques liées à la coordination, la souplesse, l'équilibre et l'endurance musculaire : voir l'annexe 1 et les [ressources nationales](#).

L'évaluation des élèves de seconde est une nouveauté de cette année. Elle mesure l'endurance, la force musculaire et la vitesse des élèves via trois tests simples : test navette, saut en longueur sans élan, et sprint de 50 mètres. Toutes les informations utiles figurent en annexe 2 et dans les [ressources nationales](#).

La passation des tests peut être réalisée avec une ou plusieurs classes de l'établissement. Elle peut être l'occasion d'offrir aux élèves, dès la rentrée, un temps d'intégration festif, de partage et de sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique sur la santé. Le temps de passation des épreuves est d'environ 2 heures.

Les établissements volontaires engageront les passations dès la rentrée.
Le portail de saisie des résultats sera accessible du lundi 7 septembre au vendredi 16 octobre 2026

L'évaluation permet aux équipes pédagogiques de disposer d'informations relatives aux aptitudes physiques de leurs élèves et offre un positionnement des élèves dans un groupe de maîtrise « à besoins », « fragile » ou « satisfaisant » pour chacune des aptitudes physiques. Elle favorise l'engagement des élèves dans l'activité physique en rendant visibles leurs progrès et constitue également un appui pédagogique pour les enseignants, qui peuvent mieux connaître les caractéristiques physiques de leur classe et adapter leurs enseignements.

Les restitutions sont téléchargeables dès la fin de la saisie des résultats des élèves sur l'application nationale. Une fiche de restitution globale à l'attention de l'élève et de ses responsables légaux ainsi qu'un tableur récapitulant l'ensemble des résultats des élèves indiquant pour chacun son groupe de maîtrise : à besoins, fragile ou satisfaisant et en termes de performances (temps et distance réalisés)

Des informations complémentaires figurent sur le [site de l'académie](#)

Vous trouverez sur cette page des documents pédagogiques réalisés par la DAASOP de Créteil, utiles à la mise en œuvre et au suivi des résultats de chaque élève :

- Quatre fiches « professeurs et élèves », pouvant être affichées sur le lieu de pratique, qui précisent le matériel requis et les modalités de passation de chaque épreuve
 - Endurance (collège et lycée)
 - Force musculaire (collège et lycée)
 - Vitesse (30 m : collège)
 - Vitesse (50 m lycée)
- Une fiche destinée à être remise à la famille avec la fiche nationale de résultats de l'élève pour en faciliter l'interprétation
 - Fiche famille
- Un fichier de transfert des résultats
 - Ce fichier Excel est destiné à faciliter la saisie, le suivi et l'analyse comparative des résultats des élèves et des classes pour les 3 tests principaux lorsqu'ils sont réalisés à différents moments de l'année scolaire, mais aussi pour un suivi sur le cursus des élèves de tous niveaux. Il sera utile à l'individualisation des apprentissages, il est destiné uniquement à l'usage des professeurs et ne pourra pas être partagé.

- Un exemple de fonctionnement proposant une heure de soutien dédié au renforcement des aptitudes physiques de chaque élève identifié « à besoins » par ces évaluations.

Assistance

- Pour toute question relative à la saisie des résultats et l'accès à la plateforme, veuillez contacter l'assistance technique à l'adresse suivante : assistance-eval-num@ac-creteil.fr
- Un webinaire de présentation des tests et de la saisie des résultats a été proposé à tous les professeurs d'EPS le mardi 15 septembre 2026. Pour toute question complémentaire à ce sujet, ils peuvent s'adresser à : ce.daasop@ac-creteil.fr

Nous tenons à remercier les équipes qui ont déjà permis à 70 000 élèves de notre académie de bénéficier de cet outil au service du bien-être physique, mental et social des élèves. Nous invitons les établissements intéressés à évaluer les élèves avec ces mêmes tests plusieurs fois dans l'année et sur plusieurs années consécutives afin qu'ils puissent bénéficier de cette information pour mieux encourager les élèves à persévérer dans la pratique et valoriser leurs progrès en les aidant à l'améliorer leurs performances durant leur cursus.

Nous souhaitons que les collèges et lycées de l'académie participent massivement à ces évaluations qui favoriseront la sensibilisation bienveillante des élèves et de leurs familles à l'importance fondamentale d'une pratique physique et sportive régulière, renforçant ainsi la place de l'EPS et de l'association sportive dans l'établissement.

Le délégué académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme

Bruno Reibel

Évaluation des aptitudes physiques des élèves de sixième

Cette évaluation mesure l'endurance, la force musculaire et la vitesse des élèves *via* trois tests simples et scientifiquement validés :

Test navette, saut en longueur sans élan, sprint de 30 mètres.

Dès la rentrée et tout au long de l'année scolaire, les enseignants d'EPS pourront également réaliser des tests complémentaires permettant d'étendre l'analyse des performances des élèves par d'autres aptitudes physiques liées à la coordination et au contrôle moteur :

Coordination, endurance musculaire, équilibre et souplesse.

Les équipes pédagogiques disposeront ainsi d'un panorama d'aptitudes pour chaque élève, permettant la mise en place de dispositifs pédagogiques adaptés à leurs besoins.

Un ensemble de documents est mis en ligne sur la page Éduscol dédiée à cette évaluation :

<https://eduscol.education.fr/4238/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-6e>

- un guide de passation de l'évaluation et de l'utilisation du portail de saisie ;
- un document présentant les aptitudes physiques évaluées ;
- des vidéos présentant les épreuves ;
- une foire aux questions ;
- un guide d'exploitation des résultats à destination des personnels d'encadrement et des professeurs d'EPS ainsi que des ressources thématiques pour l'EPS.

Les restitutions seront téléchargeables dès la fin de la saisie des résultats des élèves. Elles comporteront :

- une fiche de restitution globale à l'attention de l'élève et de ses responsables légaux ;
- un tableur récapitulant l'ensemble des résultats des élèves et indiquant pour chacun son groupe de maîtrise : à besoins, fragile ou satisfaisant en termes de performances (temps et distance réalisés).

La première évaluation des aptitudes physiques des élèves de sixième, passée à la rentrée 2025, a fait l'objet d'une publication dont les résultats nationaux sont disponibles ici :

<https://www.education.gouv.fr/depp/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-sixieme-et-de-seconde-la-rentree-2025-504854>

Évaluation des aptitudes physiques des élèves de seconde

Cette évaluation mesure l'endurance, la force musculaire et la vitesse des élèves via trois tests simples et scientifiquement validés :

Test navette, saut en longueur sans élan, sprint de 50 mètres.

Un ensemble de documents est mis en ligne sur la page Éduscol dédiée à cette évaluation :

<https://eduscol.education.fr/7070/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-seconde>

- un guide de passation de l'évaluation et de l'utilisation du portail de saisie ;
- un document présentant les aptitudes physiques évaluées ;
- des vidéos présentant les épreuves ;
- une foire aux questions ;
- un guide d'exploitation des résultats à destination des personnels d'encadrement et des professeurs d'EPS ainsi que des ressources thématiques pour l'EPS.

Les restitutions seront téléchargeables dès la fin de la saisie des résultats des élèves. Elles comporteront :

- une fiche de restitution globale à l'attention de l'élève et de ses responsables légaux ;
- un tableur récapitulant l'ensemble des résultats des élèves et indiquant pour chacun son groupe de maîtrise : à besoins, fragile ou satisfaisant en termes de performances (temps et distance réalisés).

Passée l'année dernière sur un échantillon représentatif d'élèves, l'évaluation des aptitudes physiques des élèves de seconde a fait l'objet d'une publication dont les résultats nationaux sont disponibles ici : <https://www.education.gouv.fr/depp/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-sixieme-et-de-seconde-la-rentree-2025-504854>